

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} DECEMBRE 2017

Le conseil municipal de TREFLEZ s'est réuni en session ordinaire à la mairie le vendredi 1^{er} décembre 2017 à 18 h 30 sous la présidence de François ANDRE, Maire.
Absents excusés : Philippe BERGOT, Jacky PEDEN.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

La commune a fait savoir au Haut Léon Communauté qu'elle n'était pas intéressée par le Droit de Préemption Urbain, à l'occasion des ventes suivantes :

- ➔ Vente d'une maison à Langouriou, par Madame DESCOUT à M. Yvan LANSONNEUR.
- ➔ Vente d'une maison, à Mézonan, par les conjoints ROUE, à M. Nicolas EKCMANN et Mme Barbara TOUSSAINT.

REVISION DU TABLEAU DE CLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES

Jean Paul CORRE, adjoint aux travaux, fait savoir au conseil municipal que le tableau de classement des voies communales a été mis à jour dans le cadre d'une prestation avec HAUT LEON COMMUNAUTE. La longueur de voirie communale entre notamment dans le calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement, versée aux communes par l'Etat. La longueur totale passe de 27 km 383 à 30 km 430.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ce nouveau tableau de classement.

HAUT LEON COMMUNAUTE

➔ M. Le Maire est autorisé à signer une convention pour l'instruction du droit des sols (permis de construire, déclarations préalable de division, certificats d'urbanisme opérationnels).

➔ M. le Maire est autorisé à signer des conventions dans le cadre de groupements de commandes pour l'achat des fournitures administratives et la location d'une balayeuse de voirie.

➔ Antoine LHERITIER, conseiller municipal représentant la commune à la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges, présente au conseil le rapport de la dernière commission en date du 7 novembre 2017. Il concerne le transfert de voirie des Zones Artisanales et des offices de Tourisme présents sur le territoire de la Communauté. Le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable sur ce rapport.

➔ La commune déposera une demande de fonds de concours pour le financement des travaux de voirie réalisés en 2017.

➔ M. le Maire fait savoir au conseil municipal que Haut Léon Communauté a décidé de mettre en place un service à la carte pour les bennes à déchets végétaux à compter du 1^{er} janvier 2018.

Ce service, mis en place par l'ex Communauté de Communes de la Baie du Kernic, est aujourd'hui gratuit pour les communes. Au 1^{er} janvier prochain, chaque rotation de benne, coûtera à la commune 150 €.

Le coût annuel étant trop important, la commune renonce à adhérer à ce service à la carte payant et recherche une solution pour les particuliers ne disposant pas de moyen d'évacuation des déchets végétaux vers les déchetteries.

AFFAIRES BUDGETAIRES

→ M. le Maire rend compte au conseil des réalisations budgétaires de l'année qui se termine. Les programmes prévus au budget primitif ont tous été réalisés dans le cadre des crédits ouverts, avec parfois des économies substantielles, ce qui laisse entrevoir des marges de manœuvre au budget 2018.

→ Une décision modificative, d'un montant de 500 €, est prise au budget annexe du Service des Eaux.

→ Les tarifs communaux resteront inchangés en 2018, à l'exception des photocopies. Celles-ci seront facturées à compter du 1^{er} janvier 2018 de la manière suivante :

- A4 noir et blanc : 0.30 € l'unité
- A4 couleur : 1 €
- A3 noir et blanc : 0.50 €
- A3 couleur : 2 €

→ La convention d'occupation du domaine public concernant la terrasse extérieure du Bar Ar Menez sera reconduite pour une durée de 15 ans moyennant une redevance de 15 € pour 15 ans.

POINT SUR LE SERVICE GARDERIE/ALSH

Comme la commune pouvait s'y attendre, l'application des tarifs au quotient familial, imposée par la Caisse d'Allocations Familiales, partenaire financier du Service, a provoqué une baisse importante de la fréquentation le mercredi et durant les vacances scolaires. En garderie périscolaire les inscriptions sont restées stables. La commune envisage la mutualisation du personnel avec Haut Léon Communauté, en ce qui concerne le temps consacré à l'accueil de loisirs du mercredi et des vacances.

SERVICE ASSISTANCE INGENIERIE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

La commune disposant désormais des Services de HAUT LEON COMMUNAUTE pour l'aide à la gestion de la voirie, le conseil municipal décide du retrait de la commune de l'Etablissement Public Administratif « Finistère Ingénierie Assistance » du Département à compter du 1^{er} janvier 2019, échéance la plus proche pour un retrait.

En conclusion de la séance, François ANDRE informe le conseil municipal de sa décision de ne pas briguer un nouveau mandat aux prochaines élections municipales de mars 2020.